



Retraites complémentaires : Nous pouvons bloquer l'offensive du Medef !

Rassemblement
Mercredi 12 novembre 11h30
devant le siège du MEDEF à Bourges

Les propositions du patronat sont inacceptables :

C'est unanimement que les organisations syndicales les ont rejetées. Nous pouvons mettre en échec des mesures qui pénaliseraient à nouveau les salariés et les retraités.

A la troisième réunion paritaire sur les retraites complémentaires, le patronat se dévoile. C'est la même chanson qu'en 2001 et c'est le même refrain qu'au printemps : "Pas un sou de plus pour la retraite". D'un côté, le Medef vante les perspectives de la reprise

économique. De l'autre, il déclare ne pas y croire et table sur un chômage de 7,4 % en 2020.

Alors... les salariés, les futurs retraités, les retraités devront eux faire des efforts :

- Pour les actifs : moins de points de retraite.
- Pour les retraités : baisse des pensions

UNE RETRAITE PLUS CHÈRE À L'ACHAT ET VALANT MOINS À LA LIQUIDATION

La retraite complémentaire est calculée sur la base de points acquis tout au long de sa carrière. Tous les ans, un certain nombre de points sont obtenus en fonction de son propre salaire, du taux de cotisation et d'un (salaire de référence) qui n'est autre que le prix d'acquisition d'un point de retraite.

Le patronat veut augmenter chaque année le salaire de référence de 0,5 % de plus que l'évolution des salaires. Cela veut dire que **pour une même rémunération et un même taux de cotisation, le salarié aura moins de points accumulés.**

A la fin de la carrière, au moment de prendre sa retraite, on additionne tous les points obtenus. Ce nombre de points est alors multiplié par la valeur en Euro du point.

Le patronat veut que chaque année la valeur du point, pour le calcul des retraites, évolue de 0,5 % de moins que les prix. (indice Insee hors tabac).

Donc, il y aura baisse du pouvoir d'achat des points retraite.

CONCLUSION :

-Ces deux mesures provoqueraient une nouvelle baisse des droits à retraite complémentaire se chiffrant à 12 % en 2008. Elle pourrait atteindre 39 % à compter de 2023 si ces mesures étaient appliquées pendant 20 ans.

Cette amputation s'ajouterait à celle programmée sur la retraite de base par la réforme Fillon.

Pas de baisse des retraites complémentaires !

Le système par répartition se trouverait dangereusement fragilisé, la voie serait grande ouverte pour le développement de la capitalisation avec tous les risques qu'elle comporte.

Les conséquences sociales seraient dramatiques avec un taux de remplacement diminué (cumulé avec les mesures antérieures et la loi Fillon.)

Le niveau de la retraite ne serait plus que de 60 % du dernier salaire pour les ouvriers et les employés, et de 40 % pour les cadres.

Beaucoup de retraités passeraient en dessous du seuil de pauvreté.

Les conséquences économiques ne seraient pas moindres :

- les retraités auraient moins de pouvoir d'achat et donc consommeraient moins ;
- la baisse des droits à retraite pousserait les salariés qui le peuvent à épargner.

Ces deux phénomènes (baisse des pension et épargne) casseraient les possibilités de croissance économique et ne seraient pas sans conséquence sur l'emploi.

Il faut donc empêcher toute nouvelle baisse du rendement des retraites complémentaires pour les années à venir.

Sauver l'Agirc

Le patronat veut abaisser de manière drastique le montant des droits à retraite complémentaire afin de s'épargner tout effort supplémentaire de financement.

Or, le régime des non cadres, l'Arrco est largement équilibré jusqu'en 2015 au moins. Seul, le régime des cadres, l'Agirc est aujourd'hui en difficulté.

La CGT propose en conséquence de faire passer progressivement le taux de cotisation de 16 % aujourd'hui

à 18 % en 2008, ce qui équilibrerait ce régime jusqu'en 2015 au moins et améliorerait le taux de remplacement de la retraite des cadres qui est aujourd'hui nettement inférieur à celui de l'ensemble des salariés.

Il n'y a donc aucune raison, ni aucune urgence à prendre des mesures de régression des droits.

Le droit à la retraite à 60 ans

La CGT veut en troisième lieu que le droit effectif au départ à 60 ans dans les retraites complémentaires, soit complètement pérennisé par l'intégration de l'AGFF aux régimes complémentaires.

Les cinq organisations syndicales (CGT, CFTD, FO, CFTC, CGC) convergent sur ces exigences.

Sur les autres points, le Medef botte en touche :

1 sur les pénibilités, le Medef renvoie à la loi Fillon, qui donnait 3 ans pour négocier ;

1 sur les pensions minimum, le patronat affirme que les retraites complémentaires ne sont en rien concernées par l'objectif d'un minimum de pension de 85 % du Smic.

Carrières longues

Si le décret gouvernemental tient compte dans la limite de 12 mois des congés de maladie, il va cependant continuer à exclure des centaines de milliers de salariés du bénéfice d'un départ avant 60 ans.

Le Medef ne s'oppose plus à cette mesure. Il a accepté de s'engager pour les retraites ouvertes dans le régime général.

Toutes les raisons d'agir !

Dans une situation analogue, la grande lutte unitaire du 25 janvier 2001 lors des dernières négociations sur les retraites complémentaires, avait permis de geler la dégradation du niveau des pensions et de sauvegarder la retraite à 60 ans.

C'est donc possible de faire de nouveau reculer le patronat sur ses intentions.

Dans toutes les entreprises, organisons dans l'unité la plus large, des délégations, rassemblements, débrayages

s'adressant aux chefs d'entreprises, adhérents eux-mêmes au CNPF, à la CGPME ou à l'UPA (organisations patronales siégeant aux négociations).

Ces initiatives doivent se concrétiser par l'envoi de mails, de fax, de courriers aux groupements patronaux locaux, départementaux, régionaux et nationaux.

Les patrons doivent savoir le refus des salariés à leurs propositions de choisir la baisse des pensions.

Pour s'opposer aux mauvais coups que voudrait nous imposer le patronat,

Rassemblons nous devant les locaux du MEDEF du Cher,

Mercredi 12 novembre 2003

à 11h30

rue Molière à Bourges

**NOUS VOULONS UNE BONNE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE ;
NOUS LA VOULONS À 60 ANS SANS ABATTEMENT ;
NOUS REFUSONS SES PROPOSITIONS...**